

CONTACT



BONNES NOUVELLES :

POUR UN ENSEIGNANT GRAVEMENT BRÛLÉ, IL N'ÉTAIT PAS QUESTION DE LÂCHER



Daryl Matthews

Daryl Matthews ne pourrait pas vous dire ce qu'il a fait le matin du 2 juin 1982, mais il n'oubliera jamais ce qui est arrivé cet après-midi là.

M. Matthews, qui n'avait que 24 ans à l'époque, enseignait un cours d'atelier à des élèves de 9^e année à l'école Barnhill Memorial, à Saint John. Puisque la fin de l'année scolaire arrivait à grands pas, il a pensé qu'une démonstration d'une turbine à vapeur alimentée au méthanol serait plus intéressante pour les élèves qu'un devoir tiré d'un manuel scolaire. Cependant, les choses ont très mal tourné. Une flamme est montée de la table et est passée le long du tuyau pour se rendre au contenant de méthanol. Le méthanol a explosé et M. Matthews a été projeté sur le tableau qui se trouvait derrière lui.

Bien que sa première préoccupation ait été pour la sécurité des élèves, il a bientôt réalisé qu'il devait penser à lui-même. Englouti par les flammes, M. Matthews cherchait un endroit où rouler. Il est sorti de l'édifice et un collègue a étouffé les flammes à l'aide d'une couverture. La gravité de ses blessures est rapidement devenue évidente.

« Par coïncidence, mon médecin demeurait à l'autre côté de la rue. Il est venu voir ce qui se passait. Lorsqu'il m'a vu, il a dit que si l'ambulance ne venait

pas dans les prochaines 10 minutes, je risquais de mourir. J'ai probablement eu une poussée d'adrénaline et je ne ressentais aucune douleur. Je pensais alors qu'il était fou. Puis j'ai vu que la peau sur mes mains s'enlevait comme un gant. »

M. Matthews a été transporté d'urgence à l'hôpital, où il a entrepris un long chemin pénible vers la guérison. Il a subi des brûlures à 95 % de son corps et 65 % de ces dernières étaient du troisième degré. En raison de l'enflure, son poids est passé de 180 à 220 livres du jour au lendemain. Pour gérer sa douleur atroce, on lui a donné autant de Demerol que son corps pouvait tolérer.

« Les médecins m'ont dit que si je n'avais pas été en si bonne forme, je n'aurais pas survécu. »

À l'époque, M. Matthews ne pouvait pas s'imaginer que la situation pouvait empirer, mais c'est exactement ce qui est arrivé. Ses brûlures le rendaient susceptible aux infections. Chaque jour, les infirmières l'enduisaient d'une crème antibactérienne appelée sulfadiazine d'argent. Après quelques semaines, son corps a développé une immunité contre ce médicament et ses médecins ont changé de crème. Ce changement a entraîné des répercussions permanentes sur son ouïe et son équilibre.

« Je me souviens que lorsque je me suis réveillé, l'émission MASH passait à la télé, mais je ne pouvais pas comprendre les paroles. Je pensais que j'avais une infection d'oreille. »

Son corps avait absorbé un niveau toxique du médicament antibactérien. Il a subi des dommages permanents au niveau de l'oreille interne, qui ont eu des effets sur son équilibre et sa capacité d'entendre des sons à haute fréquence. Étant donné les dommages que l'incendie avait causés à ses jambes, il était déjà difficile pour lui d'apprendre à marcher à nouveau. Le fait d'avoir perdu son équilibre aggravait la situation.

« Pendant le processus de guérison, du tissu cicatriciel se formait sur mon corps et resserrait la peau. Même le fait de trop étendre mes jambes posait un problème. Je m'en souviens qu'un jour, après une chute, ma jambe a plus ou moins explosé. »

M. Matthews a été hospitalisé pendant 110 jours. Il a été dans des comas, a eu des greffes de peau et a subi une réadaptation pénible. M. Matthews, qui n'avait jamais été un lâcheur, a reçu son congé de l'hôpital pour être remis aux soins de ses parents. Au mois de novembre, il s'est rendu au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB à Grand Bay-Westfield pour un séjour de quatre mois. Puisqu'il ne pesait que 138 livres à ce moment-là, on mettait surtout l'accent sur la reprise de ses forces dans le cadre de sa réadaptation.

« À ce jour, je demeure reconnaissant de la compassion et de la patience dont toutes les personnes à qui j'ai eu affaire à Travail sécuritaire NB ont fait preuve. Je n'ai que de bonnes choses à dire à leur égard. »

En septembre 1983, M. Matthews a recommencé à enseigner, mais cette fois-ci, à l'école Dr. Losier Middle, dans sa ville natale de Miramichi. Il a travaillé à cette école jusqu'à sa retraite en 2009 à l'âge de 51 ans. Sa responsable de cas, Monique Doucet, reconnaît qu'il a persévéré malgré la douleur et les malheurs afin de reprendre le travail qu'il adorait.

« Il a vécu beaucoup d'épreuves à la fois physiques et mentales. Il a pris l'initiative afin d'aider d'autres victimes de brûlures ainsi que de sensibiliser les élèves à la santé et à la sécurité. Il a surmonté de nombreux obstacles et était déterminé à persévérer. »

Aujourd'hui, M. Matthews est directeur général de l'équipe de baseball Chatham Ironmen. Le conseil qu'il offre aux personnes qui font face à des obstacles est très simple : « Ne lâchez jamais. » •

PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sharon Tucker

Il y a des personnes qui pourraient questionner la décision de Sharon Tucker d'assumer le rôle de présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB dans une telle période de transition marquée. Cependant, M^{me} Tucker affirme qu'elle a décidé d'accepter le poste par l'amour des gens et parce qu'elle adore les défis.

Elle est devenue membre du conseil d'administration à un moment où Travail sécuritaire NB ne cherchait non seulement un nouveau président

et chef de la direction (Doug Stanley a pris sa retraite le 15 janvier et on ne l'a pas encore remplacé), mais devait également doter trois postes vacants au sein du conseil. « Cela représente 40 % de notre conseil », a expliqué M^{me} Tucker. Elle précise que deux membres actuels ne siègent au conseil que depuis moins d'un an. De plus, le conseil travaille maintenant avec une nouvelle ministre (Travail sécuritaire NB rend compte au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail) et

un nouveau gouvernement ainsi que se penche sur de nouvelles mesures législatives.

« Le défi que je devrai relever est celui de faire du nouveau conseil une équipe et d'assurer que tous les membres ont le même niveau de compréhension. Dans mon nouveau rôle, je mettrai l'accent sur le leadership, la gouvernance et l'orientation stratégique. »

En plus de son rôle comme présidente du conseil d'administration, M^{me} Tucker est administratrice d'établissement du Charlotte County Hospital à St. Stephen et en est à sa troisième année comme maire de St. George. Il s'agit de deux autres rôles exigeants en eux-mêmes. Comment réussit-elle à jongler avec ces trois responsabilités?

« Je deviens parfois frustrée parce qu'il n'y a pas assez d'heures dans une journée, mais je suis chanceuse d'avoir toutes ces possibilités. Je suis reconnaissante de mes talents pour aider les autres. On me connaît comme une personne qui crée le consensus et qui travaille bien au sein d'une équipe. Je suis également douée pour l'administration », explique-t-elle. « En plus, ma foi me donne une grande force. »

« Je mettrai le temps nécessaire pour effectuer le travail. Mon nouveau poste au sein du conseil prend plus de temps maintenant qu'il ne le prendra dans un an. »

Elle affirme que son expérience à titre de maire et d'administratrice d'établissement l'ont préparé à assumer les fonctions de présidente du conseil

d'administration. « Ces rôles exigent qu'on travaille à partir d'objectifs stratégiques, qu'on dépiste les faiblesses au sein de processus et qu'on donne une orientation. Voilà tout ce dont j'ai besoin de faire à titre de présidente du conseil. » Elle précise qu'elle se n'inquiète pas des défis auxquels le conseil fait face.

« Puisque j'ai déjà fait partie du conseil (elle était membre du conseil représentant les travailleurs de 2007 à 2010), je n'ai que le plus grand respect pour lui. J'ai été impressionnée par sa structure et par la façon dont Travail sécuritaire NB fonctionne. Il s'agit d'un organisme solide qui a un personnel et des cadres supérieurs exceptionnels. »

« La première fois que j'ai siégé au conseil, j'ai vite appris que le Nouveau-Brunswick était chef de file dans de nombreux secteurs de prévention et d'indemnisation. Je considère que c'est un grand privilège d'être invitée à y participer encore une fois. Je suis reconnaissante de la confiance qui m'est témoignée. »

Selon M^{me} Tucker, Travail sécuritaire NB est chef de file dans son domaine en raison « d'employés qui s'engagent à atteindre les objectifs fixés en vue d'assurer de bons résultats pour les travailleurs blessés de la province. Par contre, malgré les excellents résultats (le taux de blessures continue de diminuer), l'organisme cherche constamment de nouvelles façons pour améliorer ces résultats. Il ne se repose pas sur ses lauriers. Il se demande toujours quelle est la prochaine étape afin de mieux faire tout en gardant l'accent sur des lieux de travail sains et sécuritaires ». •

LE RAPPORT ANNUEL PRÉSENTE DES RÉSULTATS POSITIFS

En 2010, Travail sécuritaire NB a atteint les cibles que le conseil d'administration avait établies en matière de sécurité, de reprise du travail, d'équilibre ainsi que de satisfaction et d'engagement des employés. Les résultats ont été présentés récemment dans le *Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2010*.

Les faits saillants du rapport de 2010 indiquent que le taux de blessures de la province est certainement dans les limites de la cible des cinq dernières années, et qu'il s'agit de l'un des taux les plus bas au pays. Le rapport fait également état d'une diminution importante de la durée des réclamations avec interruption de travail ainsi que de progrès relativement à la création d'une culture de sécurité au Nouveau-Brunswick, qui sont reflétés par une augmentation générale du pourcentage de Néo-Brunswickois qui considèrent qu'on peut prévenir les blessures subies au travail.

De plus, le rapport démontre que Travail sécuritaire NB a continué à obtenir des résultats d'exploitation positifs depuis 2009. Des revenus de placements supérieurs à ceux qui avaient été prévus et surtout, des coûts des réclamations inférieurs à ceux qui avaient été prévus ont aidé à améliorer son niveau de capitalisation, qui s'est chiffré à 111,5 %. Par ailleurs, bien que le taux de cotisation moyen provisoire ait augmenté en 2010, il continue d'être le plus bas au Canada atlantique.

« Le fait que l'organisme ait maintenu une pleine capitalisation est une très bonne nouvelle à la fois pour les employeurs et les travailleurs », a indiqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « La pleine capitalisation favorise la stabilité des taux de cotisation en réduisant l'effet des fluctuations d'un exercice à l'autre, des désastres et d'autres événements imprévus.

Elle représente également des prestations assurées pour les travailleurs blessés », a-t-elle ajouté.

« Je tiens à féliciter les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois qui nous ont aidés à atteindre ces résultats en réduisant leur nombre de blessures et de réclamations avec interruption de travail ainsi que la durée de ces réclamations, qui font augmenter nos coûts. Je veux également remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de Travail sécuritaire NB de leur appui continu et de leur travail acharné en vue d'atteindre sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2010* en le téléchargeant à partir du site Web de Travail sécuritaire NB, à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca. •

UN MONUMENT POUR RENDRE HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS DÉCÉDÉS SERA DÉVOILÉ



Le 28 avril, à l'occasion du Jour de deuil national, un monument qui rendra hommage aux travailleurs décédés sera dévoilé à l'extérieur du W. Frank Hatheway Labour Exhibit Centre au pavillon du lac Lily, au parc Rockwood, à Saint John. Le Jour de deuil national est un jour pour rendre hommage aux travailleurs qui ont perdu la vie, subi une blessure ou été atteints d'une maladie en raison de dangers liés à l'emploi et d'incidents survenus au travail.

Bien qu'il s'agisse d'un monument impressionnant, on ne peut reconnaître son sens que lorsqu'on considère ses éléments symboliques.

Le monument, coulé en bronze, consiste en quatre travailleurs qui soulèvent une poutre au-dessus de leur tête. Deux personnages ressemblent à des fantômes et représentent des vies perdues au travail. Une femme debout sur une caisse nous rappelle que des conditions de travail dangereuses existent encore de nos jours. L'homme qui soulève un poteau au bout du monument symbolise le travail ardu qui a été nécessaire pour bâtir Saint John. Au bout de la poutre, on voit un canari, qui représente l'époque

où les mineurs se servaient de cet oiseau pour vérifier la toxicité de l'air dans les puits de mine.

Des artistes de la région de Sussex, notamment Darren Byers et Fred Harrison, qui sont également des amis, ont conçu le monument. Le Hatheway Trust-April 28 Monument Committee a choisi leur concept parmi 12 soumissions d'artistes des provinces de l'Atlantique.

Le monument agira également comme cadran solaire pour marquer le passage du temps qui adoucit la souffrance de la perte d'un être cher. M. Byers a précisé qu'un faisceau de lumière sera projeté de la tête du canari.

« Il servira de phare qui rayonnera sur le lac », a-t-il expliqué.

Le comité de sélection a décrit la conception du monument comme une statue qui suscite l'interaction, l'inspection et la réflexion. Le président du comité de sélection, George Vair, est d'accord avec cette description.

« Ce monument représente une œuvre d'art importante et valable qui deviendra un point de

repère dans la ville. Voilà une bonne façon d'honorer la mémoire des travailleurs décédés et de mettre davantage l'accent sur la santé et la sécurité au travail. »

Le gouvernement fédéral a officiellement reconnu le Jour de deuil national, qui a lieu le 28 avril chaque année, en 1991, soit huit ans après que le Congrès du travail du Canada a proclamé ce jour spécial. Le Jour est maintenant observé dans plus de 100 pays partout dans le monde. De plus, la Fédération américaine du Travail et Congrès des organisations industrielles ainsi que la Confédération internationale des syndicats libres le soulignent.

L'an dernier, neuf Néo-Brunswickois ont perdu la vie au travail. Le 28 avril, Travail sécuritaire NB vous invite à mettre les drapeaux en berne à votre lieu de travail ou à participer aux diverses cérémonies qui se dérouleront à différents endroits de la province. Observez un moment de silence pour rendre hommage à ceux qui travaillent actuellement aux lieux de travail néo-brunswickois et à ceux qui y ont perdu la vie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités du Jour de deuil national, veuillez visiter le site Web de Travail sécuritaire NB au www.travailsecuritairenb.ca.

LANCEMENT D'UN CONCOURS DE CONTES

STELLA LA MOUFFETTE DE SÉCURITÉ



Travail sécuritaire NB est heureux d'annoncer un nouveau concours amusant à l'intention des enseignants et des élèves de la province, de la maternelle à la deuxième année. On invite les élèves à créer un récit original qui porte sur la sécurité. La mascotte de Travail sécuritaire NB, Stella la mouffette de sécurité, devra figurer dans le texte.

Stella la mouffette rendra visite à l'élève gagnant et chaque élève de sa classe recevra un t-shirt avec l'image de Stella. De plus, le gagnant recevra une copie signée et imprimée de son conte, qui sera également affiché sur le site Web www.securitejeunesnb.ca. L'enseignant recevra une carte-cadeau de Staples d'une valeur de 100 \$.

Les quatre finalistes recevront aussi une visite de Stella et des t-shirts pour tous les élèves. Les enseignants recevront une carte-cadeau de Staples d'une valeur de 50 \$. Les contes seront également

affichés sur le site Web à l'intention des jeunes. La date limite pour présenter son conte est le 29 avril 2011. On annoncera le gagnant le 18 mai.

Pour obtenir plus de détails au sujet du concours, communiquez avec la coordonnatrice des programmes à l'intention de la jeunesse de Travail sécuritaire NB, Chantal Durelle, à l'adresse chantal.durelle@ws-ts.nb.ca.

Dates importantes à retenir!

31^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB

Les 12, 13 et 14 octobre 2011
Palais des congrès de Fredericton
Fredericton, NB

LES DISTRACTIONS AU VOLANT : UNE NOUVELLE LOI!



Vous n'écririez pas une lettre à votre ami en conduisant, alors pourquoi lui enverriez-vous un message texte?

Étant donné que de nouvelles mesures législatives interdisant l'utilisation d'appareils portatifs sans fil au volant ont été déposées au mois de novembre, Travail sécuritaire NB souhaite que vous ne feriez ni l'un ni l'autre.

« Il s'agit d'une pratique dangereuse et injustifiable », a déclaré l'avocat associé de Travail sécuritaire NB, Mike McGovern. « En plus de compromettre votre sécurité et celle de vos passagers, elle présente également un danger pour toute personne sur la route. »

Les statistiques appuient cette affirmation. Un sondage effectué en juillet 2010 par Allstate du Canada, compagnie d'assurance a révélé que bien que la plupart des conducteurs canadiens aient une opinion négative des distractions au volant, 75 % des répondants ont admis qu'ils se concentraient parfois sur d'autres tâches en conduisant. Les distractions au volant représentent un problème important puisque les statistiques de Allstate démontrent que 80 % des accidents d'automobile sont causés par les distractions au volant.

Qu'est-ce qui constitue une distraction au volant? Bien que 90 % des 1 605 répondants au sondage s'opposent à l'envoi de messages textes au volant, moins de

20 % considèrent que le fait de régler la radio représentait une distraction.

Les nouvelles mesures législatives déposées au Nouveau-Brunswick qui portent sur les distractions au volant n'interdisent que l'utilisation des appareils électroniques munis d'un écran de visualisation, des appareils de communication ou des appareils de divertissement qui ne sont pas bien attachés au tableau de bord du véhicule lorsqu'on conduit. Elles ne visent pas d'autres comportements dangereux au volant comme faire sa toilette, manger et fumer.

En 2007, soit la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, la somme des réclamations présentées à la suite d'un accident d'automobile au Nouveau-Brunswick s'élevait à plus de 161 millions de dollars. Selon les résultats du sondage de la compagnie d'assurance Allstate, 129 millions de dollars pourraient être attribués aux distractions au volant. Le vice-président pour la région de l'Atlantique du Bureau d'assurance du Canada, Bill Adams, affirme que les nouvelles mesures législatives constituent un pas dans la bonne voie, mais qu'il ne s'agit que d'une petite partie d'un grand problème.

« Il y a plus que les appareils électroniques qui constituent des distractions dangereuses, mais puisque nous ne pouvons pas imposer le bon sens par voie législative, nous encourageons les conducteurs à réfléchir à toutes les distractions au volant et à changer leur comportement. »

Qu'est-ce que cela veut dire pour les employeurs de la province? M. McGovern a déclaré que bien que la loi ne cible pas les lieux de travail, il invite les employeurs à élaborer des politiques au sujet de pratiques de conduite sécuritaires et à former leurs employés à cette fin. Il a applaudi les efforts de la Ville de Moncton pour avoir adopté une approche proactive envers les distractions au volant l'an dernier.

« Le 31 mars 2010, on a interdit aux employés de la Ville de Moncton d'utiliser des appareils de communication en conduisant des véhicules municipaux. Conformément à la politique en place, les employés doivent laisser la boîte vocale prendre un message et ne peuvent retourner les appels que lorsqu'ils sont arrêtés à un endroit approprié », a-t-il expliqué.

Selon M. McGovern, l'accotement d'une route n'est pas nécessairement en endroit sécuritaire où s'arrêter. « Si vous devez faire un appel, trouvez un restaurant, une station-service ou un autre stationnement bien éclairé », conseille-t-il.

Les conducteurs arrêtés pour avoir utilisé un appareil interdit au volant perdront trois points d'inaptitude et recevront une amende de 172,50 \$. Les policiers, les pompiers et les conducteurs d'ambulance en service ne seront pas visés par les nouvelles mesures législatives. Pour ce qui est des citoyens, ils pourront utiliser un téléphone cellulaire au volant en cas d'urgence. La loi ne s'applique pas aux conducteurs du secteur commercial qui utilisent un appareil radio émetteur-récepteur et les utilisateurs de radios de bord qui se servent de leur radio dans le cadre d'activités de recherche et de sauvetage.

Un porte-parole du ministère des Transports a affirmé que les règlements ne sont pas finalisés et que le Ministère met au point une campagne de sensibilisation sur les distractions au volant qui sera lancée dès que la loi aura été adoptée. •



ACTIVITÉS

Jour de deuil national Le 28 avril

Le jour de deuil national est un jour pour rendre hommage aux travailleurs qui ont perdu la vie, subi une blessure ou été atteints d'une maladie au travail. Veuillez communiquer avec le conseil du travail de votre région pour connaître les heures et les endroits des activités organisées dans votre communauté. Vous pouvez également visiter le site Web de Travail sécuritaire NB à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail Du 1^{er} au 7 mai

La Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) a pour objet d'attirer l'attention des employeurs, des travailleurs, du grand public et de tous les partenaires de la sécurité et de la santé au travail sur l'importance de la prévention des blessures et des maladies au travail et à la maison. Cette année, le thème de la Semaine est « Santé et sécurité : un engagement pour la vie! Quel est votre plan? ». Pour obtenir plus de détails sur la SNASST, veuillez visiter le site www.naosh.ca.

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées Du 29 mai au 4 juin

L'année 2011 marquera le 24^e anniversaire de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Cette année, le thème est « Oui nous pouvons! ». Différentes activités intéressantes et des projets communautaires liés au thème sont organisés à différents endroits de la province. Des mises à jour relativement aux activités seront affichées périodiquement sur le site Web du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, à l'adresse www.gnb.ca/0048.